

Quel est le risque pour un vol, de déodorant ??

Par willer, le 18/08/2009 à 16:53

Bonjour,

Aujourd'hui je me suis fait prendre par un vigile car j'ai volé du déodorant et que le vigile m'a attendu à la sortie des caisses. Ensuite, j'ai sorti ce que j'avais pris et payé, j'ai ensuite rempli et signé un papier comme quoi je reconnaissais les faits.

Voilà ma question:

quel est le risque encouru pour ces fait ? je précise que je suis mineur, je pense avoir un rapel à la loi.

Merci de bien vouloir me répondre.

Cordialement.

Par Kalghard, le 19/08/2009 à 10:02

Bonjour,

Alors en principe (et c'est le maximum, sauf circonstances aggravantes): [s]Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.[/s]

M'enfin, ils vous ont fait signer un papier et vous ont laissé partir après. S'ils avaient voulu vous embêter plus, ils auraient attendu l'arrivée de la police. S'ils n'ont pas porté plainte, vous

ne risquez rien.

Et même si vous vous retrouvez devant un tribunal la peine sera bien moins grande, peut être du sursis et une amende. Enfin après tout dépend de vos antécédents et de ce que décidera le juge.

Par willer, le 19/08/2009 à 11:26

Ben c'est pas une grosse somme, seulement 16€ enfin j'arrondis, tout c'est bien passé, j'ai donné se que j'ai pris, ma mere à payé a signé un papier, et ma dit de pas recommencer sous peine que sa sera beaucoup plus grave (en peine)

Mais vous pensé, que la peine sera grave ? j'ai seulement 16 ans. Et dans combien de temps je serai jugé ? vous pensé que j'aurai juste un rapel a la loi ?

Merci de bien vouloir me répondre. Cordialement

Par Kalghard, le 19/08/2009 à 11:35

Et bien je répète ce que j'ai dit: tout dépend si le magasin à porté plainte ou non. A priori l'affaire s'est déroulé sans trop de problème, votre mère est arrivée et a "réparé" votre erreur en quelque sorte. Donc il y a des chances pour qu'ils ne portent pas plainte. S'ils ne portent pas plainte, dans ce cas vous n'aurez rien et ne serez pas embêté.

S'ils portent plainte et bien tout dépend. Si c'est la première fois que vous commetez une infraction oui un rappel à la loi est possible. Donc dans ce cas il n'y a pas de trace dans le casier judiciaire, c'est comme un avertissement.

Après si vous devez être condamné, ça sera une très faible condamnation, compte tenu de la valeur dérisoire du bien que vous avez voulu voler et de vos antécédents toujours.

D'ailleurs ce sont les responsables du magasin qui ont appelé votre mère ou bien était-elle avec vous ?

Par frog, le 19/08/2009 à 11:36

[citation]ils vous ont fait signer un papier et vous ont laissé partir après. S'ils avaient voulu vous embêter plus, ils auraient attendu l'arrivée de la police. S'ils n'ont pas porté plainte, vous ne risquez rien.[/citation]

Le papier signé, c'est probablement une fiche de plainte simplifiée.

Au regard du prix de la marchandise, ce sera classé sans suite, pour peu que willer habite dans une grande ville ou sa périphérie.

Par Kalghard, le 19/08/2009 à 11:37

Ah d'acord, merci frog, je me demandais ce que pouvait être ce papier. :)

Par willer, le 19/08/2009 à 11:56

Merci d'avoir répondu à mes attendes, et ben pour répondre a ta question, ma mere était déja avec moi, j'était en caisse avec elle, et au moment ou les vigiles sont venue vers nous, ma mere était avec moi, et ma mere à dessuite voulu payé se dont j'ai volé, donc voila, sa me rassure. C'est la premiere et la derniere fois que je vole dans un magasin, d'autant plus que je suis pas discret et que je sais pas volé. ^ Sa ma servi de leçon, et au moin je sais à quoi m'attendre si la prochaine je tente de volé, mais je recommencerai plus ^